

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021

Date convocation : 03 Avril 2021

Présents : Laurent BERNARD - Léa BOYER - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU - Thérèse POYET

Représenté : Gaëtan GOUTTEBROZE par Gérard DIF

Excusée : Agnès MARION

Secrétaire de séance : Dylan MATHIEU

Le compte rendu de la séance du vendredi 26 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la pose de compteurs subdivisionnaires et de vannes de sectionnement et une deuxième relative à la création d'une micro-crèche sur la commune de Picherande.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la tarification de la garderie après 17 h 30.

Vote des taux d'imposition 2021

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État.

En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 du Département (20.48 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la commune est de 34.21 % (soit le taux communal de 2020 : 13.73 % + le taux départemental de 2020 : 20.48 %).

Soit les taux 2021 suivants : **Taxe foncière bâtie : 34.21 %** **Taxe foncière non bâtie : 50,22 %**

Budgets primitifs 2021

- **Budget Commune** : la section de fonctionnement s'équilibre à 396 000 € et la section d'investissement à 333 000 €.

- **Budget Eau et Assainissement** : la section de fonctionnement s'équilibre à 140 000 € et la section d'investissement à 280 400 €.

- **Budget Lotissement** :

Dépenses de fonctionnement : 16 342.46 € - Recettes de fonctionnement : 16 342.46 €

Dépenses d'investissement : 16 342.46 € - Recettes de fonctionnement : 17 000.00 €

Sur équilibre de 657.54 €

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Afin de pouvoir anticiper le financement des travaux sur le réseau d'eau potable : remplacement de la station épuration, comblement des zones d'érosions de la ravine du captage de la Montagne Haute et travaux à venir sur le réseau d'alimentation en eau potable, le Conseil a émis un avis vis favorable pour instaurer les tarifs suivants :

EAU :

Abonnement principal : 45 Euros

Abonnements suivants : 8 Euros

Vente de l'eau à 1.05 Euros le m3 pour la tranche allant de 0 à 1 000 m3

Vente de l'eau à 0.80 Euros le m3 pour la tranche au-delà de 1 000 m3

ASSAINISSEMENT :

Abonnement : 30 €uros

Redevance sur la consommation d'eau à 1.05 €uros le m3 sans plafond

Ces nouveaux tarifs qui n'avaient subis aucune augmentation depuis 2015 s'appliqueront sur les consommations de 2021 qui seront facturées en 2022.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Avis favorable du Conseil pour la Modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense en vue du transfert de la compétence mobilité.

Circuit de randonnée pédestre "Fatima et le Gour de Pierrot" : convention de partenariat avec BALIRANDO

Accord du Conseil pour le renouvellement de la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Donat et l'association BALIRANDO afin d'assurer la maintenance du circuit pédestre pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction (2021-2022-2023) au tarif de 55 €uros par année civile.

Terrain sectionnal de Pommier : demande d'autorisation d'exploiter

Avis favorable à la demande du GAEC de la Tarentaine pour l'exploitation des parcelles de la section de Pommier cadastrées H143 et H157.

Avis favorable à la demande du GAEC de la Tarentaine pour l'exploitation des parcelles de la section de Pommier cadastrées H87 et H88 **sous réserve de la libération desdites parcelles par l'exploitant actuellement en place.**

Avis défavorable à la demande du GAEC du Tarafet (le domicile réel et fixe et le siège de l'exploitation du GAEC du Tarafet n'étant pas situés sur le territoire de la section de Pommier).

Demande d'achat de terrain sectionnal

Avis favorable du Conseil Municipal à la demande de Madame Samantha CASALI et Monsieur Florian JAYMOND pour l'acquisition de terrain sectionnal cadastré section N – n° 30 d'une superficie de 657 m2 au lieu-dit La Nugerolle.

Liste des électeurs de la section de La Nugerolle : Samantha CASALI

Soutien au projet de création d'une micro-crèche sur la commune de Picherande

Le Conseil Municipal approuve et soutient le projet de création d'une micro-crèche sur la commune de Picherande.

Diagnostic réseau d'eau potable : pose de compteurs subdivisionnaires et vannes de sectionnement

Avis favorable du Conseil pour la pose de compteurs subdivisionnaires et de vannes de sectionnement sur le réseau dans le cadre de l'étude diagnostic pour un montant estimatif de 76 876.00 €uros HT.

Avis favorable du Conseil pour solliciter les subventions à hauteur de 80 % (Agence de l'Eau 50 % et Conseil Départemental 30 %).

Questions diverses

- Le dossier de demande de réouverture et d'achat d'un chemin au lieu-dit Pommier est en cours d'instruction.
- Malgré un recours formé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour le remplacement des fenêtres et portes du bâtiment mairie école par des éléments en PVC, la Commission de recours Régionale a confirmé l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France estimant que «*le PVC n'est pas la solution ni esthétique, ni écologique, ni thermique, ni au regard du bâti patrimonial*» et impose des menuiseries en bois identiques à l'existant.

Affiché le vendredi 22 avril 2021

Le Maire,

Laurent BERNARD.

